

POURQUOI DOIT-ON PLANTER DES ARBRES AU BORD DE L'EAU?

Les arbres sont essentiels à la préservation des rives. Ils contribuent également à la protection et au confort des citoyens.

Avantages

- › Stabilisation de la rive par les racines (protection contre l'érosion)
- › Absorption du surplus d'eau sur votre terrain lors des crues printanières et des pluies
- › Protection contre les rafales de vent
- › Filtration des polluants
- › Rafraîchissement et création de zones d'ombre durant l'été
- › Intimité et tranquillité

QUELQUES EXEMPLES D'ARBRES À PRIVILÉGIER



Bouleau
jaune



Chêne



Érable



Saule pleureur



Sapin



Frêne

Le frêne: une essence à éviter!

Pour en savoir plus sur la problématique de l'agrile du frêne, consultez le site environnement.laval.ca, sous Nuisances.



! **La Sécurité civile de la Ville de Laval dispose de différents moyens pour rejoindre la population: automate d'appel, porte-à-porte, site Web, médias sociaux, etc.**

Pour recevoir des alertes en cas d'avis importants ou de situations d'urgence, inscrivez-vous dès maintenant à l'adresse suivante : abonnement.laval.ca.

Pour en apprendre davantage sur les bons gestes à poser lors d'un sinistre, rendez-vous sur le site de la Ville : laval.ca. Cliquez sur Citoyens, puis Mesures d'urgence et sécurité civile.

! AVIS IMPORTANT

L'information contenue dans ce dépliant respecte le règlement de zonage L-2000 de la Ville de Laval. Elle ne remplace d'aucune façon les dispositions de la réglementation officielle.

? 311 ou 450 978-8000
laval.ca

GUIDE DU RIVERAIN

Réglementation municipale,
informations et conseils

En tant que citoyen riverain, vous avez la chance de profiter d'un coin de nature en ville chaque jour. Ce privilège vient, cependant, avec un certain lot de responsabilités. En effet, la rivière et ses abords jouent un rôle important pour la faune, la flore et, bien sûr, les humains.

Prenez toutes les mesures nécessaires pour éviter les inondations, assurer la propreté de l'eau et protéger les écosystèmes.

CONNAÎTRE LES RISQUES POUR MIEUX LES PRÉVENIR

En tant que riverain, vous devez vous renseigner sur les problèmes susceptibles de survenir dans votre milieu. Vous pourrez ainsi mieux vous préparer et limiter les risques.

Des questions importantes!

- › Votre résidence se trouve-t-elle dans une zone inondable?
- › Connaissez-vous les mesures à prendre lors d'un sinistre, comme une inondation?
- › Votre pompe d'évacuation, communément appelée sump pump, est-elle fonctionnelle? Peut-elle provoquer des infiltrations d'eau?
- › Disposez-vous d'une trousse d'urgence à la maison pour permettre à votre famille de subvenir à ses besoins pendant 72 heures?

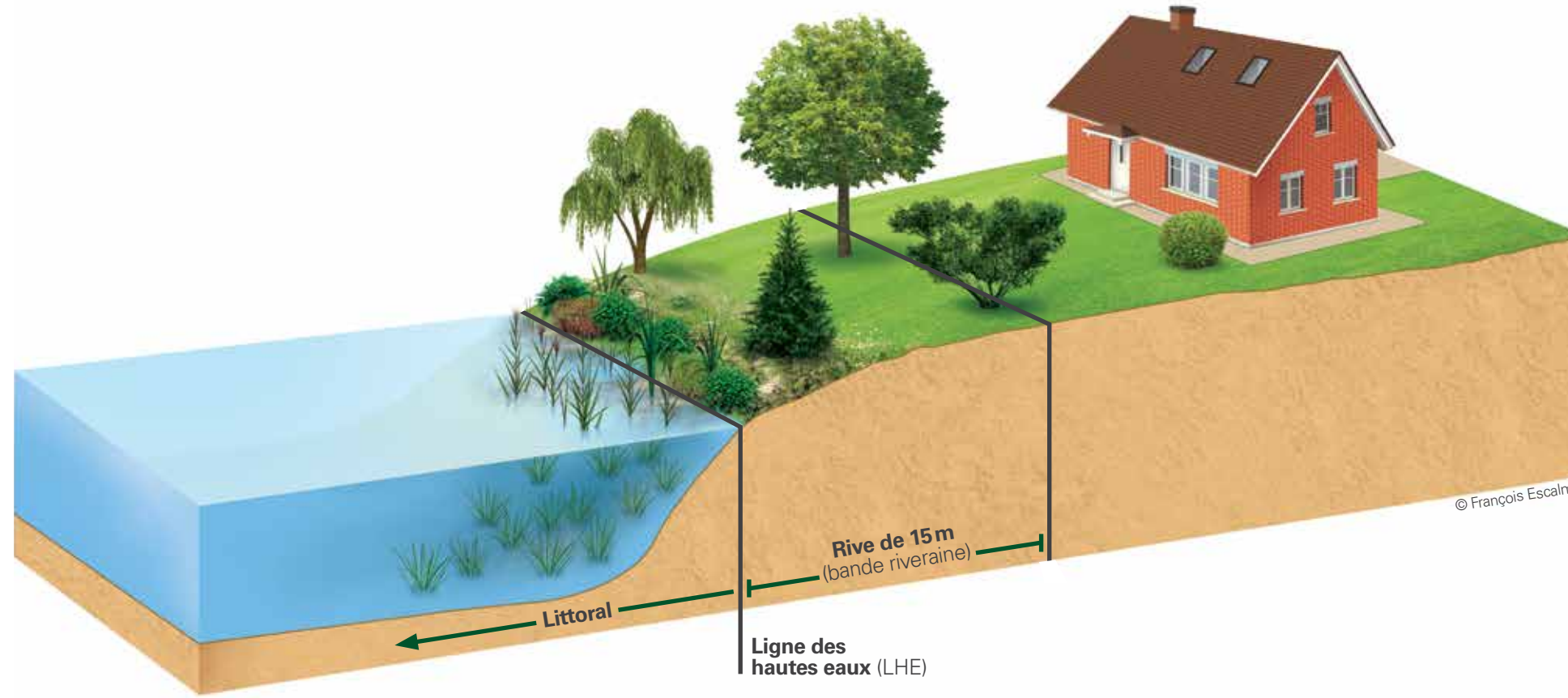
La Ville de Laval vous invite à surveiller régulièrement les informations sur le niveau et le débit des cours d'eau lors des périodes à risque élevé d'inondations.

? inondations.laval.ca



IL Y A DES LIMITES À RESPECTER !

Afin de préserver la valeur écologique et biologique des plans d'eau, la Ville de Laval a instauré des mesures légales concernant les interventions dans la rive et le littoral. Les citoyens doivent s'assurer de respecter la réglementation avant d'entreprendre tous travaux sur leur rive ou de couper les végétaux qui s'y trouvent. Certaines exceptions peuvent être autorisées. Il faut généralement obtenir un permis auprès de la Ville.



Travaux autorisés sans permis

- › Taille d'une branche d'arbre morte ou dangereuse
- › Installation d'une haie ou d'une clôture, manuellement, sans excavatrice
- › Installation d'un petit quai flottant à usage privé, manuellement, sans machinerie
- › Plantation d'arbres ou d'autres végétaux



Travaux exigeant un permis ou un certificat*

- › Abattage d'arbre
- › Construction ou agrandissement d'une maison, d'un garage ou d'un cabanon
- › Entretien, réparation, modernisation et démolition de constructions
- › Aménagement de la rive et installation d'une terrasse, d'une piscine hors terre, d'un spa ou d'un muret
- › Aménagement d'une installation septique

*Des conditions s'appliquent



Travaux interdits

- › Modification de la topographie:
 - Remblai: ajout de matériaux (ex.: pierre, terre) afin de rehausser ou d'étendre son terrain
 - Déblai: retrait de matériaux
- › Installation d'une piscine creusée



Posséder un permis ou un certificat d'autorisation pour effectuer des travaux dans la rive ne vous exempte pas d'obtenir toute autre permission requise visant d'autres travaux.

[? reglements.laval.ca](https://www.reglements.laval.ca)

Vous avez besoin de plus d'informations au sujet des travaux dans la rive? Présentez-vous au comptoir de l'urbanisme, situé au 1333, boulevard Chomedey, votre certificat de localisation en mains.

[? 311](tel:311) ou [450 978-6888](tel:4509786888)
informations.urbanisme@laval.ca



PROBLÈMES D'ÉROSION ?

Pour des exemples de travaux d'aménagement de rive et des conseils permettant d'éviter l'érosion de votre terrain, consultez le site [environnement.laval.ca](https://www.environnement.laval.ca), sous Riverains.



QUALITÉ DE L'EAU DES RIVIÈRES

Chaque été, la Ville prélève plus de 500 échantillons à une trentaine de points répartis également sur les rivières des Prairies et des Mille Îles.

Pour un aperçu de la qualité de l'eau des rivières, rendez-vous au [environnement.laval.ca](https://www.environnement.laval.ca).